

## **REABILITATION DE LA PROMENADE DU COURS CAMBRONNE**

Le Cours Cambronne est une création exemplaire unique en France, c'est le type même d'un patrimoine bâti et d'une promenade, l'un n'existe pas sans l'autre, ils sont indissociables et interdépendants.

Les façades néoclassiques propriétés privées ont été construites entre 1793 et 1922 dans le respect strict d'une Charte exigeante et coûteuse rédigée en 1791 par l'un des meilleurs architectes de son temps Mathurin CRUCY inscrites ISMH en 1949 . La Promenade prévue dans la Charte «a construire» par la Ville fera l'objet de plusieurs tentatives de plantations entre 1811 et 1848. L'ordonnancement actuel inspiré des hygiénistes du XIX° dû à DRIOLLET est inachevé. Maintes fois remaniée surchargée la Promenade s'avère dans son état actuel être au détriment des façades qu'elle est sensée accompagner, morne et immobile au point de ne pas figurer parmi les « pépites » et les jardins du centre ville publié par la Ville de Nantes.

N'est-elle pas dans sa conception le témoignage d'un art de vivre en ville de traditions maritimes et horticoles nantaises ? N'évoque-t-elle pas un personnage légendaire un combat épique ? Malgré la Loire en perspective, la Promenade du Cours Cambronne est en panne confirmée de reconnaissance.

La Ville de Nantes maître d'ouvrage de celle-ci ne devrait-elle pas s'imposer une Charte exigeante intégrant la perspective à la Loire, comme elle le fit aux adjudicataires des parcelles à construire des « Capucins »?

C'est pourquoi après quatre années de consultations d'experts, de visites, de conférences, l'Association de la Promenade du Cours Cambronne ambitionne pour la Promenade du Cours Cambronne, la reconstruction de la grille monumentale, disparue après les bombardements de 1943, qu'un architecte paysagiste de grand talent, crée une composition architecturale avec la Loire en perspective jusqu'à La Fosse, recrée un rapport privilégié avec le bâti, avec le personnage, le combat épique qui lui est attachée, dans l'esprit des promoteurs de 1791. Que les masses végétales, leurs essences, leurs volumes, leurs jeux de couleurs, leurs espacements, l'eau, les reflets et les ombres soient autant d'éléments décoratifs, permettent l'observation des façades, des magnioliass plus que centenaires, l'animation, la rêverie, la rencontre, l'expression physique, constituent un ensemble architectural et paysagé incontournable, une véritable « pépite » incontestée au-delà de nos frontières comme l'est le Jardin Botanique .

**Association de la Promenade du Cours Cambronne 9/05/ 2015**